

# Réunion du Conseil Municipal du 08 Octobre 2021

## Compte rendu

-----

L'an deux mille vingt et un, le 08 Octobre à 19 heures, le Conseil municipal de REYVROZ dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie.

**Date de convocation du Conseil municipal :** 01 Octobre 2021

**Présents :** M. LOMBARD Gérald, Mme CORNIER Andrée, M. DUPRAZ Didier, M. DUBOIS Olivier, M. CANTAN Cyrille, M. ELIE Michel, M. IRLES Florian, M. GERIN Stéphane, Mme MENTHON Dorothée, Mme MONTET Stéphanie, Mme COLLOUD Colette, M. DECORZENT Laurent.

**Excusés :** M. COLLOUD Amaury, M. MOREL-CHEVILLET Bruno.

Mme MONTET Stéphanie a été élu secrétaire.

*Le Conseil municipal approuve le compte rendu du 10 Septembre 2021.*

### INTERCOMMUNALITE

#### ➤ Intercommunalité

#### Arrêt du PLUi-H (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec volet Habitat)

L'arrêt du PLUi-H a été voté à l'unanimité par le Conseil Communautaire le 14 Septembre dernier à Montriond.

Une réunion publique a eu lieu le 06 octobre dernier à la Salle polyvalente pour présenter le PLUi-H aux habitants de la Vallée.

Une commission urbanisme a eu lieu le 7 octobre afin de présenter à nouveau, l'ensemble du dossier du PLUi-H, pour la commune, avant son arrêt prévu le 8 octobre.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'ensemble du travail d'élaboration du PLUi-H (presque 6 années). Il indique que ce document couvre l'intégralité du territoire des 15 communes du Haut-Chablais et souligne les contraintes exigées par l'Etat de réduction des surfaces constructibles dans le nouveau document d'urbanisme intercommunal (en conformité avec le SCoT du Chablais), en demandant donc à chaque commune de participer à cette réduction.

En tant que commune membre, le Conseil Municipal doit donc se prononcer aujourd'hui sur le projet de PLUi-H.

Le Conseil municipal se prononce, à l'unanimité, FAVORABLE au projet de PLUi-H tel qu'il a été arrêté par le Conseil Communautaire du Haut-Chablais le 14 septembre 2021.

Monsieur le Maire explique ensuite au Conseil la suite de la procédure le dossier du PLUi-H a été transmis, le 20 septembre pour avis aux PPA (personnes publiques associées)

Une enquête publique se déroulera du 21 décembre 2021 au 21 janvier 2022.

A l'issue de l'enquête publique, en février-mars 2022, les éventuelles modifications issues des remarques des PPA et de l'enquête pourront être intégrées au document actuel.

L'approbation du PLUi-H est prévue en avril/mai 2022.

## URBANISME

### ➤ Déclaration d'intention d'aliéner

- **DIA N° 07422221B0008** – Vente M. LEFEVRE/M. CARRIER – Route de la Combe – Parcelle A 2590.

### ➤ Projet lotissement la Fruitière

Monsieur le Maire a eu rendez-vous la semaine dernière avec le responsable de Nexity afin de voir l'avancement du projet de lotissement. Les travaux devraient débuter en novembre pour une livraison des parcelles viabilisée en avril/mai 2022

## BUDGET

### ➤ Réaménagement de la dette Caisse d'Epargne Rhône Alpes

Monsieur le maire a effectué une demande de renégociation des prêts du budget principal et du budget eau souscrits auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes.

La commission finances s'est réunie afin d'étudier cette demande et a donné son accord. Cette renégociation permet, hormis des taux d'intérêt plus intéressants, d'alléger les nouvelles charges d'emprunts à court terme et permettre ainsi de dégager une marge de manœuvre pour des projets à venir.

Le Conseil donne son accord pour réaliser cette opération.

### ➤ Ordures ménagères de la Cure et de la maison des sœurs

Comme chaque année nous faisons le calcul des ordures ménagères à payer par les locataires de "La Cure" et de la maison des sœurs.

### ➤ DM

#### DM n°4 budget principal

Monsieur le Maire, explique que dans le cadre d'une renégociation des emprunts de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, la banque nous demande d'imputer des pénalités de remboursement anticipé. Nous allons donc faire la Demande de Modification suivante :

#### Fonctionnement Dépenses

6862/042	Charges financières à répartir	+ 46 213.42 €
----------	--------------------------------	---------------

#### Recettes

796/042	Transfert charges financières	+ 46 213.42 €
---------	-------------------------------	---------------

#### Investissement Dépenses

4817/040	Pénalités renégociation dette	+ 46 213.42 €
166/040	Refinancement de dette	+ 354 053.75 €

## Recettes

1641/16 Emprunts en euros	+ 46 213.42 €
166/040 Refinancement de dette	+ 354 053.75 €

Le Conseil municipal accepte les virements de crédits présentés.

### DM n°2 budget eau

Monsieur le Maire, explique que dans le cadre d'une renégociation des emprunts de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes, la banque nous demande d'imputer des pénalités de remboursement anticipé. Nous allons donc faire la Demande de Modification suivante :

#### Fonctionnement Dépenses

6862/042	Charges financières à répartir	+ 97 248.63 €
----------	--------------------------------	---------------

#### Recettes

796/042	Transfert charges financières	+ 97 248.63€
---------	-------------------------------	--------------

#### Investissement Dépenses

4817/040	Pénalités renégociation dette	+ 97 248.63 €
166/040	Refinancement de dette	+ 566 203,22 €

#### Recettes

1641/16	Emprunts en euros	+ 97 248.63 €
166/040	Refinancement de dette	+ 566 203,22 €

Le Conseil municipal accepte les virements de crédits présentés.

### ➤ Rapport sur la qualité comptable 2020

La Direction Générale des Finances Publiques de Thonon à fait parvenir à la commune les restitutions relatives au contrôle hiérarchisé de la dépense pour l'année 2020. La note est de 18,3/20, au-dessus de la moyenne nationale  
Lecture en est faite au conseil par Monsieur le Maire.

<b>DIVERS</b>
---------------

### ➤ Demande d'EDF pour des travaux sur chemin communal

Monsieur le maire explique au Conseil municipal qu'une demande d'EDF a été faite concernant des dégâts d'ordre naturel qui ont endommagé une partie de la piste démarrant au chemin de « La Perrière » (Vailly) et qui accède à la prise d'eau sur le Brevon pour alimenter le barrage du Jotty

Monsieur le maire et M. DUPRAZ Didier se sont rendus au rendez-vous fixé par EDF pour constater les dégâts.

EDF souhaite que la commune participe aux frais de remise en état du chemin.

Le Conseil municipal ne souhaite pas que la commune participe aux travaux de remise en état du chemin.

➤ Inspection ancienne décharge et travaux dans le Brevon à Bioge

Suite à la réunion avec la DDT, la CCHC et la DREAL pour faire le point sur l'état du Brevon au niveau de l'ancienne décharge et voir ce qui relève de la compétence GEMAPI (CCHC), un rapport de l'inspection a été dressé.

Une opération de dégagement des embâcles doit être organisée prochainement par la CCHC

**QUESTIONS DIVERSES**

➤ Choix de l'agent recenseur

Le Conseil municipal décide de recruter M. VERNAZ Roland pour faire le recensement de la population.

➤ Eclairage public

Mr le Maire informe le conseil qu'il a participé à une réunion à la CCHC le 28 septembre afin d'évoquer les problèmes d'éclairage public. Suite à cette réunion, la commune va demander un inventaire de son éclairage public.

➤ Commission SPANC (CCHC)

Une commission a eu lieu début octobre, un contrôle va être réalisé tous les 6ans pour l'assainissement non collectif, en cas de non-conformité un délai de 4 ans est accordé pour effectuer les travaux et les pénalités pourront être alors appliquées tous les ans.

➤ Commission déchets (CCHC)

La fédération des chasseurs demande l'installation d'une chambre froide pour les déchets de venaison dans les déchèteries du territoire. Trois équipements devraient être réalisés dont un à la déchetterie de Vailly.

➤ Ecole

Le Sénateur Cyril PELLEVAL est venu se présenter auprès des enfants de l'école primaire de Reyvroz et deux classes de Vailly à la salle Polyvalente de Reyvroz le 20 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

***Prochain Conseil Municipal le 05 Novembre à 19h.***

**Le Maire,  
Gérald LOMBARD**

